



## Circulaire « Préparation de la rentrée 2026 »

### ↳ Consignes à destination des chefs d'établissement du 1<sup>er</sup> degré

#### **RAPPEL : Sont concernés par le mouvement du personnel enseignant :**

- Les enseignants titulaires en poste ou en congé, en demande de mutation inter ou intra diocésaine
- Les enseignants ASH non diplômés
- Les Professeurs des Ecoles Stagiaires (PES) en 2025/2026
- Les Maîtres Délégués en CDI

#### **Document à compléter par le Chef d'établissement :**

- Tableau de synthèse : « Préparation de la Rentrée année 2026/2027 : Postes à pourvoir en 2026/2027 »

↳ voir Mode d'Emploi

#### **Rappels:**

- **Retour** à la Commission Diocésaine de l'Emploi des états du mouvement **impérativement pour le 5 février 2026**.

Si l'état est néant, retourner le tableau de synthèse en indiquant « état néant » ou le signaler par mail

- Publication des postes → 10 mars 2026
- Choix de postes → 25 mars 2026 au plus tard

L'exactitude des renseignements et le respect des délais de transmission conditionneront le bon déroulement des opérations.

#### **CALENDRIER prévisionnel de la CDE : 29 janvier, 9 avril, 5 et 19 mai, 2 et 23 juin, 7 juillet 2026**

*Merci aux Chefs d'établissement d'informer leur personnel enseignant, sans oublier les absents en congé (maladie, longue durée, parental, éducation...) et de nous retourner les états correctement renseignés aux dates prévues et UNIQUEMENT PAR VOIE NUMERIQUE.*

**NB. Toute demande doit passer par la Commission Diocésaine de l'Emploi et par le Rectorat, en respectant les procédures et les calendriers.**